



Rennes, le 18 Septembre 2026

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine

Objet : Préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2026 de 0h à 24h couvrant l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, de la thanatologie, du secteur privé du logement social), ainsi que les agent.es et salarié·es dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée (du 28 au 29 septembre et du 29 au 30 septembre 2026).

Monsieur le Préfet,

Depuis le 1er juillet de cette année, 862 000 agent·es, selon vos déclarations, perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas percevoir une rémunération en dessous du Salaire Minimum, le SMIC. Ils et elles étaient 356 000 en janvier dernier. En six mois, leur nombre a plus que doublé.

La situation s'est aggravée avec l'augmentation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026, pour compenser l'inflation et la flambée des prix de l'énergie.

Le complément indiciaire mis en place pour que les agent·es publics ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC les bloque pour des années au même traitement brut. De ce décalage naît un écrasement des grilles indiciaires : en catégorie C, l'ancienneté ne se lit plus sur la paie ; la catégorie B débute au salaire minimum ; et la catégorie A elle-même n'en est plus qu'à quelques euros. La grille, qui doit dire la carrière, garantir et assurer son déroulement, ne dit plus rien. Et quand vient la retraite, le mécanisme se prolonge : toutes les pensions de catégorie C passent désormais sous ce même seuil, et sans compensation.

En un quart de siècle, le point d'indice aura perdu près du tiers de sa valeur. Et hier encore nous apprenons la poursuite du gel du point d'indice pour le budget 2027.

Nous n'acceptons ni l'austérité programmée et choisie comme mode de gestion ni les budgets de guerre au détriment des budgets pour les services publics locaux et la sécurité civile, ni la destruction de la Fonction publique de carrière et du Statut général des fonctionnaires !

Cette situation n'est plus tenable pour l'ensemble des agentes et des agents publics : il est urgent de répondre à leurs revendications portées par la Fédération CGT des Services publics, soit :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires garantissant un réel déroulement de carrière, ainsi qu'une amélioration ambitieuse des conventions collectives pour relever immédiatement les salaires et renforcer les garanties collectives ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière
- Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;

- Le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver et de le renforcer ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent-es sont en congé maladie ordinaire ;
- La revalorisation immédiate de 10 % de toutes les pensions de retraite (base et complémentaire) et le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;

Des milliards pour le capital et la guerre, la précarité renforcée pour les agentes et les agents publics, ça suffit ! La Fédération CGT des Services publics exige :

- La réaffirmation du principe : un emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire ;
- Un plan massif de titularisation des contractuel·les sur des besoins permanents ;
- L'abrogation des mesures qui généralisent le contrat et la précarité ;
- La relance des concours et des recrutements statutaires ;
- Le rétablissement du 1% pour le CNFPT, première étape vers le 3% ;
- L'annulation de l'article 135 de la loi de finances 2026, qui ampute de 45 millions d'euros les recettes du CNFPT en 2026, et la mesure de plafonnement des recettes du CNFPT qu'il contient.

C'est pourquoi la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics d'Ille et Vilaine prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève la journée du 29 septembre 2026 de 0h à 24h, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ ainsi que les agent-es et salarié-es dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée, soit du 28 au 29 septembre 2026 et du 29 au 30 septembre 2026.

Nous appelons l'ensemble des professionnelles à se mobiliser à nos côtés par toutes formes d'actions au sein des collectivités territoriales et établissements publics et nous restons disponibles pour toute ouverture de négociations sur nos revendications.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics,

Le coordinateur,
Léo DEMOLDER

